



Paris, le 8 janvier 2018

Votre contrat n° AN 851 558

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali IARD atteste que INTER-ACTION, numéro de Siret 79333925000011, demeurant 529 CHEMIN DE LA TOURISSÉ LA MOUTONNE 83260 LA CRAU, est titulaire du contrat n° AN 851 558.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

électricité, électronique, mécanique sur bateaux de plaisance de moins

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites pour les montants précisés :

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	9 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par : Fautes inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 500 000 EUR	par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes Franchise : néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	2 000 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 500 EUR maxi 2000EUR
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	650 000 EUR	non indexés, par période d'assurance, Franchise 3000 EUR par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	200 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% du montant des dommages mini 2000 EUR maxi 6000 EUR

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Navigation		
Tous dommages confondus	9 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
dont dommages matériels	4 600 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3200EUR





Attestation contrat n° AN 851 558

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Navigation		
dont frais de retirement	30% de la valeur du bateau maxi 200000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 200 EUR maxi 1600EUR

Garantie	Montant	Franchise
Dommages aux bateaux confiés		
Dommages aux bateaux confiés	75 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 1 500 EUR maxi 3000 EUR

Garantie	Montant	Franchise
RC Après livraison des travaux, services, produits		
Tous dommages confondus dont	2 500 000 EUR	par période d'assurance, Franchise par sinistre 10% des dommages mini1000 EUR maxi 4000 EUR
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	350 000 EUR	par période d'assurance, Franchise par sinistre 10% des dommages mini3000 EUR maxi 8000 EUR

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Roland SIRE
Directeur des Opérations

FILIP001 / 283422819

2 / 2

203D E

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026